

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2024

Le 9 avril 2024 à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick
Formant la majorité des membres en exercice.

Était présent pour la présentation du budget : AUBRY Francis, secrétaire de mairie.

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 avril 2024

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 07

ORDRE DU JOUR :

- Compte de Gestion 2023 (Commune et Service Des Eaux)
- Compte Administratif 2023 (Commune et Service Des Eaux)
- Budget Primitif 2024 (Commune et Service Des Eaux)
- Taxes locales 2024
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Mise à disposition d'un référent déontologue mutualisé à destination des élus ;
- Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le secrétaire de mairie ;
- Adhésion de la commune de RUMONT au Syndicat d'Électrification CENTRE MEUSE ;
- Etude du devis de l'entreprise RAFFNER pour le remplacement de la pompe du point de pompage agricole de la commune.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 19 H 30

Un dossier comportant tous les documents a été remis à chaque conseiller, à savoir : Compte de Gestion 2023, Compte Administratif 2023, Budget Primitif 2024 et un état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2024.

♦ **COMPTE DE GESTION 2023 ET COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE (DCM 08/2024 // DCM 09/2024)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023 de la Commune qui laissent apparaître un excédent de 391 630,60 €

♦ **COMPTE DE GESTION 2023 – SERVICE DES EAUX (DCM 10/2024 // DCM 11 / 2024)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023 du Service Des Eaux qui laissent apparaître un excédent de 11 890,40 €

♦ **BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE (DCM 12/2024)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif de la Commune qui laisse apparaître un excédent de 283 822,60 €

♦ **BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE DES EAUX (DCM 13/2024)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif du Service Des Eaux qui présente un budget à l'équilibre pour un montant de dépenses de 29 804,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2024.

♦ **TAXES LOCALES 2024 (DCM 14/2024)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition des taxes locales de 2023 pour 2024 :

- Taxe foncière – bâti : 27,22 %
- Taxe foncière – non bâti : 2,33 %
- CFE (Cotisation *Foncière* des Entreprises) : 5,06 %
- Taxe d'habitation : 4,56 %

♦ **SUBVENTIONS 2024**

Les crédits ont été votés. Les subventions seront attribuées après réception des demandes des associations ou organismes en cours d'année 2024 et ceci avant le 31 décembre de cette même année.

♦ **MISE À DISPOSITION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL MUTUALISÉ (DCM 15 / 2024)**

Le référent déontologue est chargé d'apporter à l'élu le saisissant tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (CGCT – art.L.1111-1-1).

La CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE propose de mutualiser avec les communes qui le souhaitent la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux : le montant de l'indemnité de vacation due au référent déontologue s'élève à 60 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition d'un référent déontologue de l'élu local mutualisé auprès des élus de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE.

♦ **MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE (DCM 16 / 2024)**

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été instaurée, sous conditions, pour les agents de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires par un décret du 31 juillet 2023.

Cette prime vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et son versement a démarré en octobre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle d'un montant de 158 € brut à Monsieur Francis AUBRY, secrétaire de mairie.

♦ **ADHÉSION DE LA COMMUNE DE RUMONT AU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION CENTRE MEUSE (DCM 17 / 2024)**

La commune de RUMONT ayant demandé son rattachement au Syndicat d'Électrification CENTRE MEUSE, les communes rattachées à cette structure doivent donner leur consentement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accorde l'adhésion de la commune de RUMONT au SIE CENTRE MEUSE.

♦ **ÉTUDE DU DEVIS DE L'ENTREPRISE RAFFNER POUR LA POMPE DU POINT DE POMPAGE AGRICOLE**

Suite à la défaillance de la pompe du point de pompage agricole en été 2023, Madame Le Maire avait contacté l'entreprise COUTAREL afin d'obtenir un devis pour une nouvelle pompe.

Le 24 novembre 2023, un devis de 988,20 € TTC avait été transmis aux conseillers pour un accord de principe.

En date du 27 février 2024, le Service des Eaux de la commune a été avisé de la mise en liquidation judiciaire simplifiée de l'entreprise COUTAREL.

Devant le fait accompli et devant l'urgence de réinstaller une pompe avant le 1^{er} avril 2024, l'entreprise RAFFNER a été sollicitée et a établi un devis pour un montant de 2 575,20 € TTC.

Ce devis a été envoyé par mail aux conseillers le 3 avril 2024 pour validation.

Un conseiller a présenté, lors de la réunion, une fiche produit d'une pompe avec un prix inférieur auquel il faut rajouter les frais de raccordements et les frais d'installation par les agents de la CODECOM.

Madame le Maire va s'efforcer de trouver une meilleure proposition.

♦ **AFFAIRES DIVERSES**

CHEMINS RURAUX ET VOIRIE COMMUNALE : Différents devis ont été demandés à l'entreprise CHARDOT pour les sections suivantes à rénover ou à entretenir, à savoir :

- Création d'un trottoir rue derrière le pont ;
- Rénovation d'un caniveau ruelle des jardins ;
- Rénovation de la rue du Clos Baudin ;
- Reprise du chemin le long du bâtiment de Monsieur Christian JACQUEMET « le Vatican » ;
- Entretien Côte du Chanot ;
- Chemin de Frauval – Douinchamp.

Les devis ont été détaillés et étudiés par les élus. Plusieurs incohérences ont été relevées. Une demande pour un nouveau chiffrage va être demandée auprès de l'entreprise CHARDOT et des consultations auprès d'autres prestataires vont être engagées.

CIMETIÈRE : Lors du Conseil Municipal du 23 février 2024, les élus souhaitaient connaître le nombre d'exhumations effectuées par les PFG en septembre 2023 : 5 exhumations ont été faites et les corps placés dans l'ossuaire communal. Aucun nom ne sera inscrit sur le monument (uniquement sur le registre du cimetière).

Les PFG ont procédé au remblaiement des 4 tombes.

CHEMIN DU BOUCHOT : Au cours de plusieurs réunions, a été évoqué le problème de bornage dans le chemin du Bouchot.

Madame le Maire s'est rendue sur place pour prendre des photos et pour constater les dégradations.

Au vu du cadastre, la parcelle 0007, où se trouve la borne, est sur le territoire de la commune de BAUDREMONT ; Madame le Maire souhaite avoir de plus amples explications quant à ce litige et informe qu'elle n'interviendra pas pour la commune de BAUDREMONT.

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING AUTOUR DE LA LOGE DE CHASSE : Suite au Conseil Municipal du 23 février 2024, des représentants de l'ACCA de LEVONCOURT sont venus présenter à Madame le Maire leur projet pour l'aménagement d'un parking autour de la loge de chasse ainsi que des devis pour l'achat des matériaux qui seraient pris en charge par la commune et avec des travaux effectués par l'ACCA.

L'ACCA souhaitait faire reborder le terrain et faire abattre le frêne qui se trouve sur cette parcelle depuis des années : pour rappel, la loge de chasse se trouve sur un terrain communal.

L'ACCA a convié de son propre chef, un géomètre sans que le représentant principal de la municipalité, en l'occurrence, Madame le Maire, ne soit présent et ni convoqué. Un piquetage a été réalisé sans autorisation et un devis a été établi par le géomètre au nom de la commune. Pour information, un piquetage est effectué sur demande du propriétaire, ce qui n'a pas été le cas dans cette affaire.

Madame le Maire n'appréciant pas cette initiative ne signera pas le devis reçu et laisse pour l'instant ce dossier en suspend qui pourra être revu en cours d'année ou plus tard, dossier qui devra être étudié par les élus du Conseil Municipal.

FORÊT DE DEMAIN : Le panneau d'information concernant les parcelles grillagées et les essences plantées dans le bois communal doit être posé prochainement. La présentation du projet abouti auprès d'élus, de l'ONF et des Levoncourtois est prévue le samedi 18 mai 2024 en matinée.

ÉGLISE : Après nettoyage des gouttières, les infiltrations au niveau du chœur de l'église se sont atténuées. Cependant, il faudra faire venir une entreprise pour chiffrer les éventuels travaux à faire sur la façade impactée par la pluie.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES DE L'EAU : Une réunion doit avoir lieu avec le Syndicat des Eaux GERMAIN GUERARD le mercredi 15 mai 2024.

En attendant, une banderole contre le transfert des compétences de l'eau sera accrochée au forage d'eau potable de la commune.

AGENDA COMMUNAL :

- DIMANCHE 21 AVRIL 2024 à 15 H : concert « LE CHŒUR DES HOMMES » ;
- SAMEDI 18 MAI 2024 en matinée : inauguration « Forêt de Demain » ;
- DIMANCHE 9 JUIN 2024 : élections Européennes ;
- SAMEDI 15 JUIN 2024 en matinée : Sortie Nature avec l'Association BUTEO et consacrée aux buses.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : VENDREDI 7 JUIN 2024 à 20 H

L'ordre du jour étant épuisé à 22 H 30, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Sylvie DAILLY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Dailly', written over a light grey dotted background.

Le Maire,

Marie-Pierre VERDUN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Pierre Verdun', consisting of a circular loop with a vertical line through it.